

200 + 2 copies compte 2/4/58

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Charente-Maritime

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 4 Avril 1958

Subvention à la  
Société Citram pour  
l'organisation d'un  
circuit touristique  
en Saintonge.

L'an mil neuf cent cinquante huit, le 4 Avril, à 17 heures  
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de  
ses séances sous la présidence de M. Brusset, Député Maire, d'après  
convocations faites le 2 Avril 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Sougnet, Castelnaud, Barrot, Coumil,  
Pouget, Guillaud, Barrière, Camblong, Bourdeille, Chamboulan, Grussen-  
meyer, Papcau

Représentés : M. Domecq par M. Barrot - Melle Fouché par M. Grussen-  
meyer, M. Techebor par M. Barrière, - M. Gausseil par M. Brusset -  
M. Rochedereux par M. Chamboulan.

M. Coumil est élu Secrétaire.

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 22 Avril 1958

Le Sous Préfet : Illisible.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du 6 Avril 1957 accordant à la Société Citram  
une subvention de 50.000 frs au maximum pour l'organisation d'un  
circuit touristique en Charente-Maritime

Vu la demande de la Sté Citram limitant à 25.000 frs la part communale  
dans le déficit d'exploitation 1957

Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 Février 1958

décide

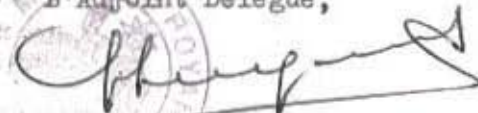

que la somme de 25.000 frs sera mandatée à la Société Citram et que  
cette somme sera prélevée sur les restes à payer de l'exercice 1957  
ch XXVIII, art. 9, à prévoir au budget supplémentaire de l'année  
1958.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 25 Avril 1958

Pr Le Maire

L'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr Le Maire

L'Adjoint Délégué,